



Vente d 'une maison particulière

Par **angelikette**, le **26/03/2015** à **12:41**

Ma Maman étant veuve et est atteinte de la maladie d 'azheimer, et est en maison de retraite. Je suis fille unique, Il y 2 mois , je suis allée voir le juge des curatelles, mais cette dernière ne trouvais pas encore que se soit le moment. Mais il y a 1 semaine le notaire veut lui faire signer une procuration envers moi , elle n ' y arrive pas et ne se rappelle plus de date de naissance. Alors le notaire demande seul une mise sous tutelle, alors que je voulais une curatelle . A t'il le droit et comment cela va se dérouler, étant donné que ma mère veut que se soit moi qui gère son patrimoine . Comment se déroulera la vente de sa mère